



23 Z

Fonds Société

"Propagatrice"

1921-1963

Identification

Référence de l'inventaire : 23Z

Référence service d'archives : FRAEPCI200065597

Intitulé : Fonds Société « Propagatrice »

Dates extrêmes : 1921-1963

Niveau de description : Fonds

Métrage conservé : 0.10 ml

Contexte

Nom du producteur : Société Propagatrice de secours mutuels de Caen et du Calvados

Histoire administrative / Notice biographique :

La « Société Propagatrice de secours mutuels de Caen et du Calvados » ou plus simplement appelée « La Propagatrice » est une société de secours mutuels caennaise. Elle a été fondée en 1868 par M. Talleau, cheminot de Caen. La paternité de la propagatrice a pu être attribuée à Georges Goupy (1843-1912), également cheminot, qui adhère à la Propagatrice en 1869. Si ce dernier n'est pas le créateur, il est toutefois la figure majeure de la Propagatrice, assurant le poste de secrétaire général à partir de 1871 et pendant plus de trente ans¹.

La présidence de la Propagatrice est attribuée à Georges Lebret (1853-1927)². Professeur de droit à l'Université de Caen à partir de 1879, maire de Caen (1892-1896) et député du Calvados (1893-1902) il est également ministre de la justice (1898-1899). Georges Lebret œuvre beaucoup pour la cause mutualiste tout au long de sa vie en participant notamment à l'élaboration de la loi de 1898 sur la Mutualité. Un troisième homme vint compléter la branche administrative de la Propagatrice, Georges Manoury. Il fonde l'Union des sociétés de secours mutuels du Calvados en 1905, à laquelle s'associa Georges Lebret, qui prit d'ailleurs la présidence de cette Union. Georges Manoury occupait à la fois les charges de vice-président de la Propagatrice et de secrétaire général de l'Union des sociétés de secours mutuels du Calvados. La Propagatrice rejoignit les rangs de l'Union le 1^{er} janvier

¹ Archives Municipales de Caen, 32Z1, *Le Journal de Caen*, 1901.

² Gouhier Pierre, « Georges-Lebret », *Caen, Caennais, qu'en reste-t-il ?*, éditions Horvath, 1986, p. 133.

1914, adhérant ainsi à la Caisse de réassurance de l'Union³. Le 8 avril 1941, dans un article de *L'Ouest-Eclair*⁴, la société se targuait d'être l'une des premières à accueillir des femmes au sein de ses sociétaires, et ce depuis sa fondation. C'est en effet l'une des choses qui pouvait la caractériser, puisque nombre de ces sociétés étaient destinées à un public masculin et bien souvent, liées à un corps de métier : cheminots, sapeurs-pompiers, gens de mer, ouvriers, etc. La société Propagatrice assura son rôle de société de secours mutuels – puis société mutualiste, à partir de 1945 – jusqu'au début des années 1960.

Histoire de la conservation : Le fonds était classé en S.551 avant le reclassement de 2020.

Modalités d'entrée : Inconnu

Contenu et structure

Présentation du contenu : Ce fonds comprend quatre registres de procès-verbaux et une liste des membres.

Evaluation, tris, éliminations : néant

Accroissement : Fonds clos

Mode de classement : néant

Conditions d'accès et d'utilisation

Modalités d'accès : En l'absence de restrictions émises par les donateurs, et conformément à l'article L.213-1 du Code du Patrimoine, les documents sont librement communicables.

Conditions de reproduction : La reproduction et la réutilisation, y compris à des fins commerciales, est libre sous réserve de conformité à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Sont exclues du champ de la réutilisation, les données soumises à des restrictions légales spécifiques : les informations non communicables au regard du

³ *Bulletin de l'Union des sociétés de secours mutuels du Calvados*, Caen, Imp. Adeline G.Poisson et C^{ie}, 9^e année, n°1, janvier 1914.

⁴ Registre de procès-verbaux, délibérations du bureau et assemblées générales (28 janvier 1940 – 21 avril 1963), Archives Municipales de Caen, 23Z 1 (3).

Code du patrimoine et les informations protégées par le Code de la propriété intellectuelle.

Indexation

Matières / Thématique : bienfaisance, assistance, mutuelle

Géographique : Caen, Calvados

Organisme : néant

Sources complémentaires :

Documents en relation :

- 24Z Fonds de la Société « L'Avenir Caennais »
- 32Z Fonds George Goupy - Perrée

Bibliographie : néant

Contrôle de la description

Rédacteur : Sarah Berthy

Date de la rédaction : Juillet 2020

Révision : Vincent Briens

Date de la révision : mai 2021

23Z 1 Administration

1921 – 1963

23Z 1 (1-3) Registres des procès-verbaux, délibérations du bureau et assemblées générales :

23Z 1 (1) 08 juillet 1921 - 24 août 1933

23Z 1 (2) 14 janvier 1934 - 22 octobre 1939

23Z 1 (3) 28 janvier 1940 - 21 avril 1963

23Z 1 (4) Registre des membres participants établi au 1^{er} juillet 1938